

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2023-69

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le Code monétaire et financier, notamment ses articles L. 614-2, L. 783-5, L. 784-5 et L. 785-4 ;

Vu le projet de décret visant à modifier l'entrée en vigueur du titre II du décret n° 2021-277 relatif au contrôle de la détention des produits d'épargne réglementée (article 4) ;

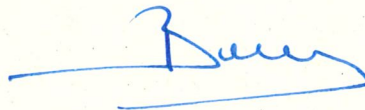
En ayant délibéré lors de sa séance du 30 novembre 2023,

Émet un avis favorable sur le projet de décret.

Fait le 30 novembre 2023.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Le Président,



Christophe BORIES

